ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CONSOMMATION EXCESSIVE

Par Profil supprimé Postée le 21/07/2018 15:28

Bonjour
Je souhaite savoir si une cure est indiquée dans le cadre de ma consommation.
En effet je ne sais pas m'arrêter quand je commence à boire.
Et ce une ou deux fois dans la Semaine.
Je n'ai pas l'impression d'être alcoolique !
J'arrive à faire des breaks de 4/7/10...facilement
Mais ma vie sociale me met dedans à chaque fois.
Je fais beaucoup d'activité mais des que la case est vide, et que l'apéro se présente tout bascule...
Merci de votre aide conseil
Je vois déjà un psy
Je vois également quelqu'un au Centre Edison de Metz dans le cadre d'un suivi SPIP suite à une suspension de permis.
Bien cordialement
Astrid

Mise en ligne le 23/07/2018

Bonjour,

Nous comprenons que le fait de ne pas boire tous les jours et de pouvoir faire des breaks de plusieurs jours facilement vous interroge quant à votre rapport à l'alcool et aux types de soins à envisager. Si vous n'en êtes pas dépendante physiquement, les éléments de situation dont vous nous faites part semblent attester que vos consommations d'alcool sont néanmoins problématiques et qu'elles ont des conséquences.

Vous nous dites rencontrer quelqu'un au centre Edison suite à la suspension de votre permis, nous supposons que c'est dans le cadre d'une obligation de soins. Sachez que vous pourriez bénéficier dans l'enceinte de ce CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) d'une prise en charge, plus « volontaire », assurée par une équipe pluridisciplinaire spécialisée pouvant vous aider à retrouver des consommations modérées ou à arrêter totalement selon votre souhait.

Le centre Edison propose le sevrage ambulatoire mais peut orienter, sur indication d'un des médecins de l'équipe, vers du sevrage hospitalier. La question de la "cure" hospitalière pourrait donc être abordée dans le cadre de ces consultations. Même si l'hospitalisation est habituellement plutôt indiquée aux personnes physiquement dépendantes et nécessitant une surveillance médicale pendant le sevrage, c'est au cas par cas que les modalités d'une prise en charge se décident.

Nous ne savons pas pour quel motif vous bénéficiez par ailleurs d'un suivi psychologique et si vous travaillez ou non le problème de vos consommations avec ce psy. Quoi qu'il en soit, il est tout à fait possible de bénéficier d'un autre type d'accompagnement, plus spécialisé, auprès de professionnels de l'addictologie tout en maintenant le suivi déjà existant.

Si de nouvelles questions se posent ou si vous souhaitez échanger plus directement et plus précisément sur vos difficultés, n'hésitez pas bien sûr à nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.